



REGLEMENT



Article 1 : Définition et organisation

Le défi kilomètres s'adresse aux écoles maternelles et élémentaires de Thann. Il consiste à comptabiliser les kilomètres parcourus à pied, à trottinette ou à vélo par les élèves et par l'équipe pédagogique (enseignants, AESH, ...), de leur domicile jusqu'à l'école et inversement durant une semaine.

L'organisateur est la Ville de Thann par le biais du Service Education.

Article 2 : Dates et participation

Le défi kilomètres se déroulera du 3 au 7 juin 2024 : lundi, mardi, jeudi et vendredi. La participation au défi kilomètres est gratuite.

Le service éducation se mettra en contact avec les écoles pour :

- expliquer le « défi kilomètres » à chaque classe,
- récolter les informations (nombre d'élèves par classe, d'enseignants, d'AESH...)

Article 3 : Comptage des kms

Une fois le défi terminé, chaque classe devra compléter le tableau transmis par le service éducation en notant le nombre de trajets réellement effectué durant cette semaine. Puis, l'enseignant(e) le transmettra au service éducation.

Le comptage des kilomètres parcourus sera réalisé par le service éducation (via les indications de Mappy).

Chaque classe participante s'engage à fournir les résultats de bonne foi au **plus tard le mercredi 12 juin 2024**.

NB : Seuls les trajets domicile/école et inversement comptent. Les autres déplacements (réunions à l'extérieur, sortie scolaire, périscolaire...) ne sont pas pris en compte.

Article 4 : Détermination du classement

L'effort fourni par classe sera comptabilisé comme suit : les kilomètres parcourus par les élèves + les kilomètres parcourus par les enseignants + les kilomètres parcourus par les AESH...

Le Service Education calculera une moyenne « kilomètres par classe » (un ratio sera fait au prorata du nombre d'élèves, enseignants, AESH... par classe).

Article 5 : Les résultats

La classe qui comptabilise le plus de kilomètres recevra une dotation de 200€. La seconde meilleure classe recevra une dotation de 150€ qui sera versée par la Ville de Thann. Le nom de la classe gagnante sera communiqué par la Ville de Thann.

La classe gagnante recevra symboliquement un chèque qui lui sera remis à l'hôtel de ville le lundi 17 juin à 10h.

A vos agendas !

